

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 19 mai 2017</b>	<b>N° 2017-343</b>

Convocation du 12 mai 2017

Aujourd'hui vendredi 19 mai 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TURNERIE  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE  
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES  
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON  
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON  
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Pierre LOTHAIRE à M. Yohan DAVID  
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL  
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Karine ROUX-LABBAT à partir de 10h40  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h15  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC à partir de 12h10  
Mme Solène CHAZAL à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 10h40  
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 10h20 et à partir de 12h15  
M. Florian NICOLAS à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h15  
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 9h50 et jusqu'à 11h20  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h40  
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT à partir de 10h30  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h10  
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h45 et à partir de 12h00  
M. Alain SILVESTRE à M. Marik FETOUH à partir de 11h35

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h45

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 19 mai 2017</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Haute qualité de vie  <b>Direction énergie écologie et développement durable</b>	<b>N° 2017-343</b>

---

## Constitution du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

---

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

### Contexte

En 2011, le rapport Quévremont<sup>1</sup>, commandé par la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2015), révélait les causes<sup>2</sup> de la disparition de la *ceinture verte* nourricière de l'agglomération, soulignait la limite à une seule journée de son autonomie alimentaire et formulait sept propositions, allant de l'achat de foncier agricole inondable par la collectivité à la définition d'une politique agricole au niveau du Schéma de cohérence territoriale (Scot) (aire métropolitaine de 93 communes pour 1 million d'habitants).

Depuis, Bordeaux Métropole a exprimé sa volonté d'agir plus fortement et plus clairement en faveur de la protection des espaces naturels et agricoles et en faveur d'un soutien à l'implantation de nouveaux agriculteurs.

S'inscrivant dans cette dynamique, les actions conduites dès 2012 en faveur de la préservation des espaces agricoles par la ville de Bordeaux dans le cadre de son Agenda 21 ont conduit en 2014, d'une part à la désignation de Bordeaux comme *ville-pilote de la gouvernance alimentaire* par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, et d'autre part, à la constitution d'un *comité de suivi* de ces questions. Ce comité, composé de nombreux acteurs institutionnels et professionnels<sup>3</sup> a dès lors, avec l'appui des services de la ville de Bordeaux et de la communauté urbaine, nourri et accompagné la réflexion relative à l'élaboration d'un projet alimentaire territorial métropolitain.

---

<sup>1</sup> Par lettre en date du 11 mars 2010, le Président et le premier Vice-président de la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2015) ont demandé au Ministre chargé de l'agriculture de confier à M.Philippe Quevremont, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, une mission d'étude sur l'agriculture périurbaine et les milieux naturels. Il convenait également de donner un élan nouveau au projet de Parc intercommunal des Jalles. Le Ministre a donné son accord le 22 avril 2010.

<sup>2</sup> Les causes sont de divers ordres : manque de prise de conscience collective dans l'agglomération, difficultés économiques du métier, problèmes engendrés par l'activité agricole avec les riverains et spéculation des propriétaires en attente d'une éventuelle constructibilité de leurs terres.

<sup>3</sup> Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en Aquitaine (DREAL), Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en Aquitaine (DRAAF), Agence régionale de la santé (ARS), Conseil départemental de la Gironde, de la Communauté d'agglomération du libournais (Cali), Conseil de développement du Pays basque (Urraldea), d'Agrisud, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), International urban food network (IUFN) et Grand Bergeracois.

Ainsi le 3 juin 2015, « Mangeons » - 1er forum de l'alimentation durable - a réuni plus de 90 professionnels autour de la présentation de deux diagnostics alimentaires territoriaux établis par l'International urban food network (IUFN) et Bordeaux sciences agro.

En juillet 2015, les instances de Bordeaux Métropole s'engageaient en faveur d'une politique agricole durable et alimentaire (rapport en bureau du 9 juillet 2015).

Puis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, un second évènement participatif intitulé « vers un conseil de gouvernance alimentaire » a réuni les mêmes acteurs, autour d'un partage des enjeux et objectifs d'une politique alimentaire territoriale. Cette journée a permis, outre des échanges fructueux sur l'intérêt d'instaurer une gouvernance territoriale, la co-construction d'un document d'orientation, « feuille de route pour un système alimentaire territorial et durable » déclinant les 7 thématiques à investir :

- préserver les terres agricoles et alimentaires
- encourager l'activité agricole
- renforcer l'autonomie et la résilience alimentaires
- répartir de façon juste et équitable la valeur, en relocalisant les filières
- encourager les circuits courts et de proximité
- permettre à tous les citoyens d'exercer leur choix d'une alimentation durable et de qualité
- lutter contre le gaspillage alimentaire.

Sur cette base, plusieurs séries d'ateliers se sont succédé au fil des mois, co-pilotés par les directions de Bordeaux Métropole en charge de l'énergie, écologie et développement durable et de la nature, et mobilisant le *comité de suivi*. Ces travaux très riches ont débouché sur la proposition d'un plan d'actions, pouvant s'inscrire dans la politique Haute qualité de vie de la Métropole en cours d'élaboration, et ont été l'occasion de recenser les initiatives des différents acteurs du territoire.

Parallèlement, aux niveaux national et international, l'alimentation durable apparaît de plus en plus comme un objet de questionnements, comme l'illustrent :

- l'exposition universelle de Milan dont le thème était *Nourrir la planète, Energie pour la Vie*
- le « Pacte de Milan » qui compte 130 signataires dans le monde, dont la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole parmi les premiers,
- le focus groupe européen EIP-Agri (Agricultural european innovation partnership) qui a valorisé le projet de conseil consultatif de gouvernance alimentaire de Bordeaux Métropole,
- le programme GouTer qui réunit quatre territoires français, dont Bordeaux Métropole, sur les dispositifs de pilotage de l'action territoriale pour une alimentation durable.

Dans cette mouvance, et forte de la démarche qu'elle anime localement depuis plusieurs années, Bordeaux Métropole souhaite aujourd'hui porter à l'échelle de ses 28 communes le sujet gouvernance alimentaire, en parallèle et en interface étroite avec celui de l'agriculture, et s'investir dans des partenariats avec les territoires voisins.

Pour ce faire, il apparaît nécessaire de créer une instance de discussion opérationnelle sur l'alimentation durable : le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD).

### **La création d'un Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD)**

Dans le cadre de sa politique Haute qualité de vie, Bordeaux Métropole propose la création d'un Conseil consultatif de gouvernance alimentaire, inspiré des *Food policy council*<sup>4</sup>, apparus en Amérique du nord dans les années 80; au nombre d'une centaine aujourd'hui, ils sont implantés dans des villes comme Toronto, Vancouver, Los Angeles, Québec ou Montréal.

De nombreux ateliers, réunissant depuis 2012 les acteurs de l'alimentation et de l'agriculture du bassin de vie de la métropole bordelaise, ont fait apparaître la nécessité de créer ce dispositif dont l'objet est de repenser le

---

4 Un Conseil de politique alimentaire se définit comme une « instance bénévole constituée de parties prenantes issues de l'ensemble du système alimentaire dans le but d'examiner son fonctionnement et de fournir des idées, moyens et recommandations sur la façon de l'améliorer » (Institut national de santé publique - Québec 2011).

système alimentaire métropolitain afin qu'il soit adapté, équilibré, sain, de qualité, accessible à tous, économiquement soutenable pour les producteurs, respectueux de l'environnement et des identités locales du bassin de vie.

L'objectif du Conseil consultatif est d'offrir aux collectivités et aux acteurs des territoires le moyen de faire émerger des initiatives originales, des outils inédits et des méthodologies innovantes. Ses missions principales sont les suivantes :

- garantir la place des enjeux de l'alimentation durable dans la stratégie métropolitaine,
- faire entendre la voix des parties prenantes et favoriser le dialogue inter-acteurs,
- définir de nouvelles réciprocitys entre urbain et rural et favoriser la complémentarité des compétences entre échelons administratifs et acteurs du système alimentaire,
- évaluer l'impact de tout projet lié à l'alimentation (production, transformation, vente, consommation, recyclage) et agir dans une perspective de transition écologique,
- s'assurer de l'information de chacun et de la représentativité de tous ceux qui souhaitent participer au débat et à l'action métropolitaine dans ce domaine,
- aborder les enjeux de l'alimentation durable à une échelle supra-métropolitaine (notion de bassin de vie, valorisant les échanges entre la métropole et ses territoires voisins).

## **Composition et mode de fonctionnement**

Le rapport au Bureau n°30815 du 11 février 2016, engageant Bordeaux Métropole vers la révision de sa politique de développement durable et la définition d'une stratégie Haute qualité de vie, offre un périmètre plus large à la gouvernance alimentaire, oriente son plan d'action et l'intègre en transversalité dans ses objectifs.

Le CCGAD pourrait donc être présidé par l'élue en charge de la Haute qualité de vie de Bordeaux Métropole, en étroite collaboration avec les élus en charge de la nature, des espaces naturels et agricoles et en charge du développement de l'agriculture de proximité et des circuits courts. Il se réunira une à deux fois par an et sera composé des forces vives de l'agriculture et de l'alimentation durable du territoire réparties en 5 collèges :

1. Acteurs des politiques publiques et accompagnateurs : collectivités, organismes publics, directions étatiques, associations, recherche.
2. Acteurs de la production alimentaire et agricole et accompagnateurs : producteurs (ruraux, périurbain et urbains), interprofessions, syndicats, associations, coopératives et autres modèles de regroupement, chambre consulaire, recherche.
3. Acteurs de la transformation alimentaire et accompagnateurs : industries agro-alimentaires, artisans, producteurs-transformateurs, associations, coopératives, chambre consulaire, outils de transformation, recherche.
4. Acteurs de la distribution alimentaire et accompagnateurs : Associations pour le maintien d'une agriculture paysane (AMAP) et autres modèles de paniers, grande et petite distribution, épiceries (dont solidaires), magasins de producteurs, banque alimentaire, chambre consulaire, organisme de logistique, Marchés d'intérêt nationaux (MIN).
5. Acteurs pour la sensibilisation, la défense des intérêts et l'aide aux changements de pratiques des mangeurs : consommation pour tous, auto-production, gaspillage alimentaire, nutrition, santé, environnement.

A partir de ces collèges sont créées des commissions thématiques, autour de sujets de réflexion transversale dont la problématique ne peut être résolue que par la discussion d'un ensemble de parties prenantes, par exemple :

- la logistique de collecte et de livraison des produits locaux,
- la multi-activité des producteurs/maraîchers,

- l'essaimage de projets agricoles innovants dans le bassin de vie métropolitain ou l'accompagnement du Projet alimentaire territorial à vocation sociale de Bordeaux
- le rôle de la grande distribution...

Le CCGAD serait également accompagné par un comité de pilotage et un comité de réflexion, instances d'arbitrage et d'accompagnement et de régulation des débats :

- le comité de pilotage serait composé d'une cellule d'animation<sup>5</sup> et des référents représentant les collègues professionnels ; il serait le garant de la conformité du projet du CCGAD au regard de ses objectifs ; à ce titre, il constituerait l'instance d'arbitrage du CCGAD.
- le comité de réflexion serait constitué des membres à l'origine du projet (*cf. composition du comité de suivi supra*) ; il soumettrait aux commissions thématiques des sujets de débats et des pistes de réflexion ; il accompagnerait les débats et décisions du COPIL et des collègues, notamment par des apports d'informations ; les rapports, comptes-rendus, avis ou recommandations du CCGAD seraient soumis à sa relecture.

## Les productions du CCGAD

Le CCGAD est un lieu de débat contradictoire où s'expriment les divergences. Ses avis, recommandations, propositions ou vœux issus d'une construction collective sont formalisés, rédigés, argumentés et débattus en réunion.

Les contributions du CCGAD sont restituées au travers de comptes-rendus pouvant prendre la forme :

- d'avis quand le CCGAD formule une réponse à une demande explicite de la Métropole,
- de proposition quand le CCGAD formule des remarques ou formule de nouvelles propositions à l'attention des élus,
- de recommandation quand le CCGAD se positionne sur des questions de méthodes (conduite du projet, organisation de concertation, ...)

Le CCGAD produit un rapport annuel composé du bilan d'activité de l'année passée et des perspectives de travail pour l'année à venir.

Ce rapport synthétise les comptes rendus de chaque commission thématique et rend compte des commentaires formulés en plénière. Le projet de rapport annuel est communiqué à l'ensemble de membres du CCGAD pour avis avant son édition officielle et présentation aux élus de la Métropole en Conseil métropolitain.

A partir des éléments présentés ci-dessus, il est proposé de :

- procéder au lancement d'un conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable,
- d'en confier l'animation à la Direction énergie, écologie et développement durable, en partenariat étroit avec la Direction de la nature,
- de faire un bilan de son fonctionnement et de son efficacité au bout de trois ans.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

## Le Conseil de Bordeaux Métropole

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 5217-2,

---

<sup>5</sup> Elle serait composée a minima des personnes suivantes : l'élu(e) métropolitain en charge du développement durable, l'animateur métropolitain du CCGAD et le prestataire en charge de l'animation s'il y en a un.

**VU** la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,

**VU** la loi n° 2016-1087 du 20 juillet 2016 pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages

**VU** l'ordonnance n° 2015 du 23 juillet 2015 et le décret d'application 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** la volonté de Bordeaux Métropole de contribuer à une alimentation durable, saine et pour tous, dans le cadre de relations respectueuses et solidaires avec les territoires de son bassin de vie,

### **DECIDE**

**Article 1 :** de constituer un Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable métropolitain

**Article 2 :** de désigner Bordeaux Métropole en qualité d'animateur du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable métropolitain

**Article 3 :** d'organiser librement le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire métropolitain dans son fonctionnement et dans la possibilité de choisir ses thèmes de réflexion, en plus des saisines qui pourraient lui être formulées par Bordeaux Métropole et ses membres.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 19 mai 2017

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>2 JUIN 2017</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>2 JUIN 2017</b>	la Vice-présidente,
	Madame Anne WALRYCK